

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 168

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression de la C3S remet en cause l'autonomie financière du Régime Social des Indépendants.